

**Association « Les Terroirs de la Région de Grandson »
Rapport des réviseurs - Comptes 2018**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé, en date du 25 avril 2019, à un examen succinct des comptes communaux de la Maison des Terroirs de Grandson, comprenant le Bilan et le compte de Pertes et Profits 2018, ce en présence de Monsieur André Raimond que nous remercions pour ses explications et sa disponibilité.

Il ressort de notre examen succinct, les points suivants :

1000 Caisse :

Une différence de caisse de chf. 2.55 a été constatée.

Fonds de caisse	chf.	500.00
Versement du 9.1.2019	chf.	4'832.30
Différence non justifiée	chf.	2.55
Total	chf.	<u>5'334.85</u>

Afin de justifier le solde, nous suggérons de passer l'écriture suivante :

3906 « Différence de caisse » à 1000 « Caisse » - chf. 2.55.

1110 Débiteurs – cartes de crédit :

Un solde de chf. 1'185.46 qui concerne les exercices antérieurs n'a pas pu être justifié.

Versement reçu en 2019	chf.	1'626.69
Différence non justifiée	chf.	1'185.46
Total	chf.	<u>2'812.15</u>

Afin de justifier le solde, nous suggérons de passer l'écriture suivante :

3901 « Perte sur marchandises » à 1110 « Débiteurs carte de crédit » - chf. 1'185.46.

1179 Impôt anticipé à récupérer :

Un solde de chf. 28.25 qui concerne les exercices antérieurs n'a pas été récupéré auprès de l'AFC.

2002 Créancier ADN :

Le solde de chf. 10'000.00 concerne un prêt fait par l'ADN.

Pour plus de clarté, nous suggérons de réaffecter ce montant au groupe 210 « Dette financières à court terme » et de créer un compte 2120 « Avance prêt ADN ».

2003 Créancier signalétique :

Un solde de chf. 4'244.95 qui concerne les exercices antérieurs n'a pas pu être justifié.

Pour plus de clarté, nous suggérons de réaffecter ce montant en diminution du compte 2800 « Capital/découvert ».

290 Réserves :

Nous avons constaté que certaines réserves sont obsolètes et n'ont pas de couverture financière (liquidité) soit :

Compte 2900 « Fonds de réserve semaine du goût » pour chf. 5'000.00

Compte 2910 « Fonds de réserve AF projets futurs » pour chf. 5'000.00

Pour plus de clarté, nous suggérons de réaffecter ce montant en diminution du compte 2800 « Capital/découvert ».

Analyses générales :

Lors de notre contrôle, nous avons relevé

- que le montant des réserves ainsi que celui des créanciers divers à payer ne sont pas couverts par les liquidités,
- que la charge salariale se monte à 75% environ des ventes du groupe 31 ce qui laisse peu de marge pour couvrir les autres charges en lien avec les ventes (achat marchandises).

En conclusion, nous émettons des doutes quant à la pérennité de l'Association, si cette situation perdure.

Sur la base de notre examen succinct et à l'exception des remarques évoquées ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes 2018 ne sont pas conformes.

Onnens, le 29 avril 2019

Les Réviseurs

Bourse communale d'Onnens


Nathalie Cornuz

Bourse communale de Tévenon


Philippe Jeanneret